



Usage de la calculatrice aux examens

publié le 12/05/2015

À partir de la session 2018

Descriptif :

Courrier concernant l'usage de la calculatrice électronique à partir de la session 2018.

Le courrier joint à cet article, de la part des IA-IPR de Mathématiques de l'académie de Poitiers, précise les conditions d'**usage de la calculatrice électronique** à compter de la **session 2018** aux concours et examens de l'enseignement scolaire.



[Utilisation de la calculatrice](#) (PDF de 80 ko)

Utilisation de la calculatrice électronique à partir de la session 2018.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.